



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11 août 2020

Dengue à La Réunion : passage en phase inter-épidémie

La circulation de la dengue ralentit : 31 cas de dengue ont été confirmés du 27 juillet au 2 août. 20 communes sont concernées, en particulier l'ouest et le sud. Les données de surveillance montre une activité faible et témoigne du passage en inter-épidémie, en lien avec les conditions météorologiques moins favorables au développement des moustiques. Toutefois, la préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de poursuivre les gestes de prévention (éliminer les gîtes larvaires, consulter un médecin en cas de symptôme, se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques), notamment en cette période de vacances (où les déplacements dans l'île sont nombreux) et de retour de vacances (voyageurs en provenance de pays où circule la dengue pouvant introduire le virus sur le territoire).

Situation épidémiologique au 11 août 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Bien qu'en baisse, la majorité des communes rapportent encore des cas, à l'exception de Saint-Philippe, Salazie, Plaine des palmistes et Cilaos.

Les principaux cas enregistrés depuis 15 jours :

Région Ouest (46%)

- **Saint-Paul** (La Plaine, L'Etang)
- **Trois Bassins** (Bois de Nèfles)
- **La Possession** (Lotissement Dodin, Sainte-Thérèse)
- **Saint-Leu** (La Fontaine, l'Etang, Saint-Leu, Piton saint-Leu)
- **Le Port** (Lotissement Cotur)

Région Sud (37%)

- **Saint-Pierre** (Chemin Stéphane, Bois d'Olives, La Ligne Paradis, Terre Sainte)
- **Les Aviron** (Barouty)
- **L'Etang Salé** (La Ravine Sheunon, La Ravine Sèche les bas, Roche aux Oiseaux)
- **Saint-Joseph** (Carosse)
- **La Petite Ile** (la Ravine du Pont)
- **L'Entre-Deux** (La Pente d'Orange)

Depuis le début de l'année

- **15 800 cas** autochtones confirmés
(après consolidation des données)
- **625 hospitalisations**
- **1 732 passages aux urgences**
- **19 décès**
(dont 9 directement liés à la dengue)

Région Nord (8%)

- **Saint-Denis** (Le Chaudron)
- **Sainte-Suzanne** (Sainte-Vivienne)
- **Sainte-Marie** (Terrain Elisa, La Confiance les bas)

Région Est (9%)

- **Bras-Panon** (les Avocatsiers)
- **Sainte-Rose** (La Ravine Glissante)
- **Saint-Benoit** (Bras Madeleine, Beaufonds)
- **Saint-André** (La Rivière du Mât les bas, Maison Valliamé)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par les Réunionnais.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptôme**
- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974